

CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE



Message du PDG



Chers collègues,

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente le Code de déontologie et d'éthique de Belden. Ce document est un lien crucial entre les valeurs d'éthique et d'intégrité de notre entreprise et nos engagements quotidiens, non seulement envers nos communautés, nos fournisseurs et nos clients, mais aussi les uns envers les autres au sein de l'entreprise.

Pour moi, notre succès dépend de notre capacité à tenir nos promesses, nos engagements, qu'ils soient spontanés ou impératifs. Les engagements spontanés sont ceux qui viendraient en premier lieu à l'esprit à la plupart d'entre nous : délais de livraison, garantie sur les produits, contrats de service après-vente. etc.

Les engagements impératifs sont tout aussi importants. Ce sont des engagements que nous devons tenir pour être

en bonne place sur les marchés qui nous intéressent. Pour être une société cotée en bourse par exemple, nous nous engageons auprès de nos actionnaires à leur fournir, en temps et en heure, des informations complètes et précises sur nos activités. Nous promettons de ne pas avoir recours à la corruption commerciale, de fournir à nos employés un lieu de travail sûr, de prendre soin de l'environnement autour de nos installations, etc.

En d'autres termes, nous promettons de faire ce qui s'impose. Ce Code doit nous servir à tous de guide pour tenir ces promesses, respecter la loi et nous comporter de manière éthique. Il est impossible d'envisager toutes les situations dans un seul document. C'est pourquoi le Code renvoie aux politiques sous-jacentes de Belden et fournit une liste d'interlocuteurs auxquels vous pouvez vous adresser pour poser des questions et signaler des comportements inadéquats.

Belden et les entreprises et marques associées, dont l'histoire remonte à plus de 100 ans, ont une réputation d'intégrité. C'est notre actif le plus précieux. En tant que gestionnaires actuels de l'entreprise, nous devons protéger notre marque. Nous le devons à nos prédécesseurs et à ceux qui nous succéderont. Et le meilleur moyen pour y parvenir consiste à tenir toutes nos promesses. Merci de vous joindre à moi dans cet engagement quotidien.

Bien cordialement,

John Stroup

Président du Conseil et Président directeur général

Nos valeurs fondamentales

Partout et quelles que soient les circonstances, Belden s'engage à respecter les standards d'éthique et d'intégrité les plus stricts. Nous refusons tout raccourci éthique ou professionnel, et nos interactions avec toutes les entreprises, communautés et individus sont conformes aux standards élevés auxquels nous souscrivons en tant qu'employés de Belden.

Nos clients sont déterminants pour notre succès.

- Nous tenons nos promesses envers nos clients, car ce sont les plus importantes.
- Nous prenons le temps d'écouter attentivement nos clients.
- Nous nous efforçons d'être leur fournisseur préféré sur tous les marchés où nous sommes présents.

Nous investissons dans notre capital humain.

- Nous attirerons et retiendrons les meilleurs talents au sein de notre entreprise.
- Nous nous engageons à promouvoir la diversité, l'égalité des chances et le traitement équitable.
- We provide development opportunities for our associates.
- Nous rémunérons la performance.
- Nous aidons nos employés à comprendre notre stratégie et à y contribuer.
- Nous apprécions les employés qui excellent dans un environnement changeant.

Notre réussite est collective. C'est le fruit d'un travail d'équipe.

- Le travail d'équipe est essentiel à notre succès. Il va de soi. Il n'est en aucun cas facultatif.
- Nous nous respectons mutuellement.
- Nous croyons en la résolution constructive des conflits.
- Nous pratiquons une communication ouverte et honnête.
- Nous tenons compte de nombreux critères pour aboutir à un résultat commun.

Nous jouons pour gagner.

- Nous surpasserons la concurrence.
- Nous mesurons nos performances et en assumons la responsabilité.
- · Nous serons un investissement rentable pour nos actionnaires.

Amélioration continue de notre qualité de vie.

- Nous développons des processus durables.
- Nous nous efforçons d'améliorer la sécurité, la qualité, la livraison et les coûts.
- Nous éliminons les déchets de tous les processus.

Nous visons les sommets.

- Nous nous efforçons d'obtenir des résultats exceptionnels.
- Nous nous comparons aux meilleurs.
- Nous innovons dans toutes nos activités.
- Nous pensons qu'il est préférable de tout donner et de ne pas obtenir les résultats escomptés que de ne jamais tenter de « décrocher la lune ».

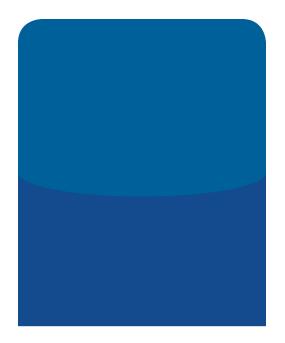
Table des matières

Message du PDG, John Stroup	i
Nos valeurs fondamentales	li
Introduction à notre Code	1
Application de notre Code	
Comment signaler une préoccupation	3
Notre engagement d'absence de représailles	4
Notre entreprise et ses actionnaires	5
Nous évitons les conflits d'intérêts Nous tenons nos livres et registres comptables de façon honnête et précise Nous sommes prudents dans nos communications avec des tiers Nous n'exploitons pas les informations privilégiées et ne les communiquons à personne Nous sauvegardons les actifs et les informations de l'entreprise	10 12 13
Nous utilisons les technologies de l'entreprise à bon escient	
Nos communautés	18
Nous n'avons jamais recours à la corruption ni à d'autres pratiques frauduleuses	21 22
Nos clients, concurrents et partenaires	26
Nous fournissons des produits et services de qualité	27 28 29 31
Nos collègues	32
Nous encourageons le respect et l'intégration sur le lieu de travail	34 35
Dérogations à notre Code	37

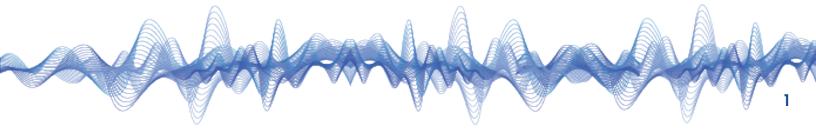
Introduction à notre Code

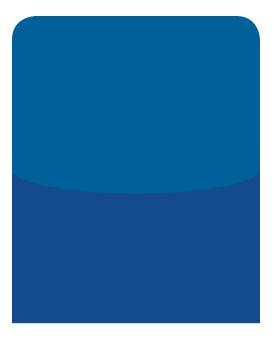
Bienvenue dans le Code de déontologie et d'éthique de Belden, que nous appelons couramment « notre Code ». Notre Code nous sert de guide pour mener nos activités de façon éthique et souligne les comportements que Belden attend de nous dans le cadre de notre travail. En connaissant et en respectant notre Code, ainsi que la législation et les politiques de l'entreprise qui s'appliquent à notre travail, nous honorons nos engagements envers les parties prenantes qui nous sont précieuses et continuons à renforcer une confiance établie de longue date.

Il est impossible d'aborder dans un seul document, en l'occurrence notre Code, tous les dilemmes éthiques auxquels nous pouvons être confrontés. Il nous fournit cependant les outils nécessaires pour gérer les situations problématiques que nous pouvons rencontrer et est complété par les politiques et procédures de l'entreprise, la législation et les réglementations applicables et notre propre bon sens. Veuillez le lire attentivement. Il est important que vous compreniez en quoi il vous concerne et que vous posiez les questions qui peuvent vous venir à l'esprit. Vous contribuerez ainsi à notre culture de l'excellence et de la réussite.











Application de notre Code

Notre Code s'applique à tous les employés, cadres et administrateurs de Belden et à toutes ses filiales dans le monde entier. Cela signifie que chacun d'entre nous porte la responsabilité du respect de notre Code, des politiques de l'entreprise et de la législation dans toutes nos activités quotidiennes, sans exception. Nous sommes tous supposés prendre des décisions entrepreneuriales éthiques et respecter non seulement le texte, mais aussi l'esprit des lois, des réglementations et des directives qui régissent notre travail. Nous attendons de notre chaîne d'approvisionnement qu'elle respecte les mêmes standards éthiques.

Si nous sommes tous tenus de nous conformer à notre Code, certains d'entre nous ont des responsabilités supplémentaires. C'est le cas des managers de Belden, qui doivent montrer l'exemple aux autres employés en adoptant une conduite irréprochable. Si vous êtes manager, vous devez créer et conserver un environnement de travail dans lequel les employés comprennent ce que nous attendons d'eux et sont assez à l'aise pour vous faire part de leurs préoccupations et vous signaler tout comportement inapproprié. Indépendamment du poste que vous occupez chez Belden, vous devez toujours diriger par l'exemple et intégrer le Code à votre travail quotidien.

Comment signaler une préoccupation

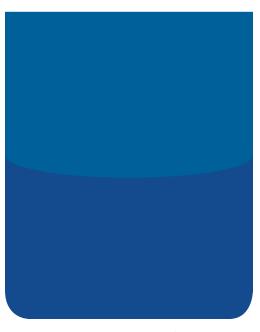
Le meilleur moyen de promouvoir les changements constructifs au sein de notre entreprise consiste à signaler vos préoccupations. Si vous prenez connaissance d'un comportement inapproprié, avéré ou potentiel, ou si vous vous posez des questions à propos de notre Code, des politiques de l'entreprise ou de la législation et des réglementations qui s'appliquent à votre travail, nous vous encourageons vivement à signaler ce comportement ou à demander conseil. Vous disposez pour cela de nombreux interlocuteurs :

- Votre manager
- Le département des ressources humaines
- L'équipe de conformité de Belden (composée du département juridique et du département d'audit interne), que vous pouvez notamment joindre par courriel à l'adresse suivante : ombudsman@belden.com.
- Notre service d'assistance éthique
 - Tél.: +1 855 234 9815 depuis les États-Unis et le Canada
 - En ligne sur le portail : www.belden. ethicspoint.com (vous y trouverez des numéros d'appel locaux hors États-Unis et Canada)

Tenez compte du fait que Belden traite tous les rapports reçus de manière confidentielle, indépendamment du moyen de transmission utilisé. Si la législation locale le permet, vous pouvez également envoyer votre rapport de façon anonyme via le service d'assistance éthique ci-dessus. Belden ne tentera pas de vous identifier.

Belden examine tous les rapports ayant trait à des comportements inappropriés, avérés ou potentiels, et met tout en œuvre pour communiquer les résultats de son enquête à chaque auteur de ces rapports.









Notre engagement d'absence de représailles

Belden ne tolère en aucun cas d'actes de représailles à l'encontre des personnes qui ont émis des rapports en toute bonne foi. Le fait que vous émettiez un rapport « en toute bonne foi » ne signifie pas que vous avez raison. Cela signifie simplement que vos intentions sont honnêtes et que vous avez fourni un compte rendu exhaustif et précis de ce que vous savez.

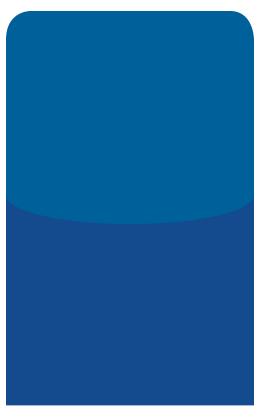
À cette fin, les managers de Belden sont censés appliquer une politique de « porte ouverte » et favoriser à tout moment une communication claire avec les employés. En tant que manager, vous ne devez en aucun cas exercer de représailles — ni en tolérer — à l'encontre de personnes ayant émis un rapport en toute bonne foi. Si vous pensez avoir été témoin ou victime d'un acte de représailles, vous avez le devoir d'en parler.

Conséquences des infractions au Code

Les infractions à notre Code, aux politiques de l'entreprise et/ou à la législation et aux réglementations applicables peuvent avoir de graves conséquences, non seulement pour ceux qui sont impliqués, mais aussi pour Belden. Ces conséquences peuvent se présenter sous la forme de sanctions disciplinaires (pouvant aller jusqu'au licenciement), d'amendes, d'actions civiles ou de poursuites pénales. En respectant le Code et en signalant en temps et en heure tout comportement inapproprié, nous évitons de nous exposer nous-mêmes et/ou notre entreprise à des conséquences qui peuvent être sérieuses.

Notre entreprise et ses actionnaires

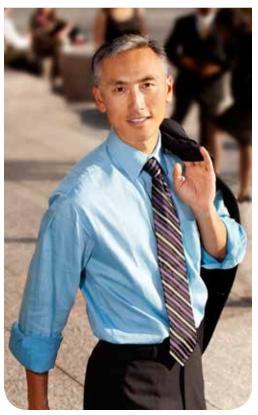




Nous évitons les conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts peuvent avoir une incidence sur nous tous, car ils peuvent interférer avec les intérêts de notre entreprise. Un « conflit d'intérêts » surgit lorsque nos intérêts personnels et/ou notre loyauté sont contraires à ceux de notre entreprise. Même les situations qui semblent donner lieu à un conflit d'intérêts peuvent être problématiques. C'est pourquoi nous devons tenter de les éviter, qu'ils soient réels ou potentiels, et avons le devoir de les révéler dès qu'ils surviennent. Cela permet à l'entreprise de les résoudre rapidement et de façon éthique.

Bien qu'il soit impossible de prévoir tous les conflits d'intérêts qui peuvent surgir, nous décrivons ici les situations les plus courantes.



Cadeaux et divertissements

Nous savons tous que le succès de Belden repose en partie sur d'étroites relations d'affaires. L'établissement et la consolidation de ces relations implique souvent des échanges de courtoisie, mais il est impératif qu'elles ne nuisent pas à notre intégrité. C'est pourquoi nous ne devons offrir ou accepter de cadeaux, d'hébergement, de repas, de divertissements et autres faveurs que :

- S'ils répondent à des fins corporatives légitimes et conformes aux marques de courtoisie communément associées à des pratiques entrepreneuriales acceptées.
- S'ils sont nominalement évaluables.
- S'ils ne sont pas de nature extravagante.
- S'ils ne sont pas de nature extravagante.
- S'ils ne sont pas destinés à influencer des décisions commerciales.

Notre entreprise et ses actionnaires

Toute marque de courtoisie doit en outre être conforme à la loi et aux standards éthiques stricts de notre entreprise. En cas de doute, demandez-vous si la révélation des faits au public serait embarrassante pour Belden ou pour la personne qui en bénéficie. Le cas échéant, n'acceptez pas ou n'offrez pas cette marque de courtoisie.

N'oubliez pas que les règles qui régissent les cadeaux et divertissements offerts aux agents publics sont bien plus strictes que celles énoncées ici. Pour plus de détails, consultez les paragraphes « Nous exerçons nos activités de façon éthique avec les clients gouvernementaux » et « Nous n'avons jamais recours à la corruption ni à d'autres pratiques frauduleuses » de notre Code.

Opportunités d'affaires

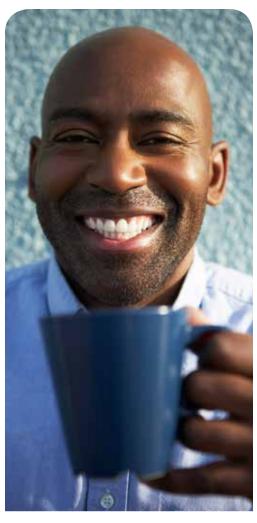
Nous ne devons pas perdre de vue les intérêts de l'entreprise et ne devons donc pas tirer profit, à titre personnel, des opportunités dont nous apprenons l'existence parce que nous travaillons chez Belden, ni aider quiconque à tirer profit de ces opportunités à des fins personnelles. En règle générale, nous ne devons pas posséder d'intérêts commerciaux externes qui nuisent de quelque façon que ce soit aux intérêts de Belden.

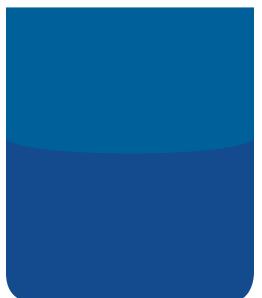
QUESTION

Du fait de mon travail, j'entretiens des liens étroits avec divers partenaires commerciaux de Belden et leurs représentants.
Cette année, l'un de ces représentants m'a tout particulièrement aidé et j'aimerais l'inviter à dîner pour le remercier. Puis-je le faire sans risque ?

RÉPONSE

Vous pouvez inviter un partenaire commercial à dîner à condition de respecter quelques règles très simples. Assurezvous tout d'abord que le lieu est approprié et choisissez un restaurant pratiquant des prix raisonnables. Demandezvous si votre invitation pourrait être interprétée comme un moyen détourné de la part de Belden, en particulier si vous n'avez pas coutume d'inviter des partenaires à dîner. Si vous êtes persuadé que toute personne raisonnable ne peut voir en ce dîner une tentative d'influencer des décisions commerciales, il n'y a aucune raison d'y renoncer. Cependant, vous devez toujours en informer votre manager et obtenir les approbations nécessaires avant de lancer une invitation.





Implication de la famille et des amis

Nous ne devons pas travailler directement ou indirectement avec des membres directs de notre famille car cela pourrait susciter une impression de favoritisme. L'appellation « membres directs de la famille » inclut votre époux/épouse, vos enfants, vos beaux-fils/belles-filles, vos parents, vos beaux-parents et tous les membres de votre belle-famille, vos frères et sœurs et tout autre membre de votre foyer. Si vous vous trouvez dans une situation contrevenant à cette règle, communiquez-le immédiatement.

De la même façon, si votre travail implique des prises de décisions en rapport ou à propos de partenaires ou de fournisseurs de Belden, assurez-vous que vos décisions et vos actions sont objectives. Si un ami ou un membre de votre famille tire profit d'un accord commercial existant ou potentiel (par exemple, du fait qu'il travaille chez un partenaire ou un fournisseur de Belden), prévenez votre manager et retirez-vous du processus décisionnel.

Intérêts financiers

Vous ne devez pas détenir d'intérêts financiers significatifs dans des entreprises privées ou publiques qui exercent des activités commerciales avec Belden ou sont en concurrence avec Belden, y compris les partenaires du réseau commercial et les clients finaux de Belden. Un intérêt est jugé significatif lorsqu'il représente une portion substantielle de l'entreprise commerciale en question ou influence notre jugement de toute autre manière. À titre exceptionnel, nous pouvons posséder quelques actions d'une société cotée en bourse susceptible d'être, d'une façon ou d'une autre, en concurrence avec Belden, sauf si cela nuit à notre capacité à prendre des décisions entrepreneuriales objectives.

Notre entreprise et ses actionnaires

Emplois extérieurs

Nous ne devons pas occuper d'emplois extérieurs ni exercer d'autres activités commerciales auprès de sociétés concurrentes ou ayant des liens commerciaux avec Belden. Nous ne devons en outre occuper un emploi extérieur ou exercer des activités extérieures que s'ils n'interfèrent aucunement avec notre travail chez Belden. Gardez à l'esprit que vous devez être capable de répondre pleinement aux exigences de votre emploi à plein temps chez Belden et que les emplois secondaires sont déconseillés.

Appartenance à un Conseil d'administration

Aucun d'entre nous ne peut être administrateur d'une autre entreprise à but lucratif sans l'autorisation écrite préalable de notre département juridique. Par contre, si vous souhaitez contribuer au bien-être de votre communauté en étant membre du Conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif, nous vous encourageons à le faire à condition que cela n'interfère pas avec votre capacité à effectuer votre travail. Le cas échéant, vous n'avez pas besoin d'autorisation préalable.

Les administrateurs de Belden peuvent avoir des liens avec des entreprises avec lesquelles Belden est occasionnellement en affaires. Si vous êtes l'un des administrateurs de Belden, vous ne devez pas prendre part aux votes concernant des transactions dans lesquelles vous-même ou toute entreprise avec laquelle vous avez des liens avez un intérêt. Aucun contrat et aucune autre transaction entre Belden et toute autre entreprise ne doivent être affectés par le fait qu'un administrateur de Belden possède un intérêt ou est administrateur ou dirigeant de ladite entreprise.

QUESTION

Je travaille dans la deuxième équipe d'une unité industrielle de Belden et aimerais gagner un peu d'argent pendant la période des vacances en occupant un poste saisonnier chez un concurrent. Il s'agit d'un travail à temps partiel, qui n'entre pas en conflit avec mes horaires actuels. Puis-je le faire ?

RÉPONSE

Non, pas si votre employeur éventuel est un concurrent. Cela risquerait de donner rapidement lieu à un conflit d'intérêts. En acceptant un emploi, même temporaire ou à temps partiel, chez un concurrent, votre loyauté sera partagée entre celuici et Belden, et il vous sera difficile d'agir aux mieux des intérêts de l'un et de l'autre.

Si vous avez vraiment envie d'occuper un poste saisonnier en dehors de Belden, parlez-en à votre manager avant d'accepter toute offre pour vous assurer que cela ne risque pas de créer un conflit réel ou potentiel.





Nous tenons nos livres et registres comptables de façon honnête et précise

Notre entreprise étant cotée en bourse, l'une de nos responsabilités envers nos actionnaires et les organismes gouvernementaux consiste à présenter un compte rendu honnête et précis de la santé de notre entreprise. Chacun d'entre nous a le devoir de s'assurer de l'exactitude des livres et registres de Belden. Nos communiqués publics et autres communications doivent toujours être exhaustifs, justes, précis, émis à temps et compréhensibles.

Pour y parvenir, Belden a mis en place un système de contrôles comptables internes permettant de superviser les activités comptables et les déclarations à tous les niveaux. Il est important que nous respections les règles à tout moment. Pour cela, gardez à l'esprit les points suivants :

- Tous les livres, registres et comptes y compris les factures, cartes de pointage, notes de frais, etc. — doivent refléter fidèlement et précisément nos transactions.
- Ne réalisez jamais de fausses entrées ou d'entrées artificielles dans nos livres, pour quelque raison que ce soit.
- Utilisez toujours les fonds correctement, conformément à la documentation correspondante.
- Ne constituez en aucun cas de fond ou d'actif secret (pas de caisse noire).
- Seules les personnes autorisées peuvent effectuer des retraits sur les comptes de débours, et cela uniquement par chèque ou par tout autre moyen de transfert habituellement utilisé par les grandes banques. Aucun chèque ne doit être libellé au « comptant » ni à l'ordre de tout autre bénéficiaire non identifiable.

Si vous êtes préoccupé ou souhaitez formuler une plainte à propos de sujets ayant trait à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à un audit, nous vous

Notre entreprise et ses actionnaires

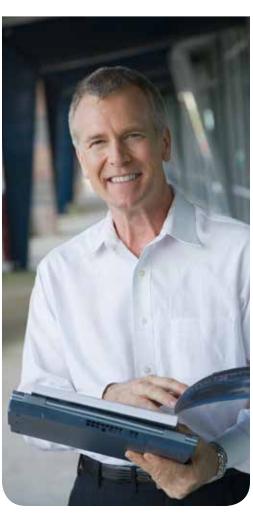
encourageons à les exprimer (de façon anonyme si sous le souhaitez) au président du Comité d'audit du Conseil d'administration en appelant notre service d'assistance éthique au : +1 855 234 9815. Si vous vous trouvez dans un pays autre que les États-Unis ou le Canada, consultez l'indicatif sur le portail du service d'assistance éthique de Belden : www.belden.ethicspoint.com.

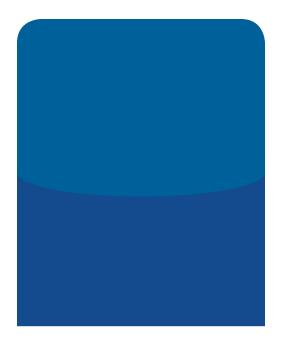
La bonne tenue de nos registres est cruciale pour nouer des liens de confiance avec nos clients, nos actionnaires et les organismes de contrôle. Cela concerne tous les registres (documents électroniques, transmis par courriel, numérisés ou imprimés) créés, reçus ou conservés par notre entreprise à des fins juridiques, réglementaires, comptables ou commerciales. Le fait de gérer efficacement ces registres nous permet de répondre aux nécessités de l'entreprise et de nous assurer qu'ils sont toujours disponibles en cas de besoin. Cela nous aide en outre à répondre aux exigences de la législation et des réglementations applicables et à préserver les documents importants en cas de litige, d'audit ou d'enquête.

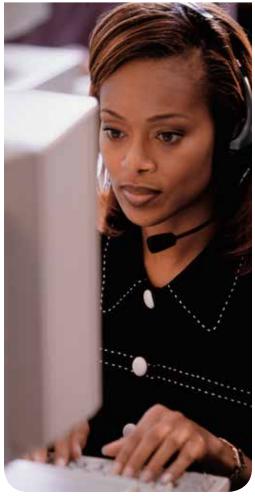
Nous devons tous suivre les règles de tenue des registres et les délais de conservation applicables dans tous les lieux où nous exerçons nos activités. Ces règles spécifient la durée pendant laquelle nous devons conserver les registres, ainsi que les procédures applicables en matière d'obligation de conservation. Tous les registres liés à un litige ou une enquête gouvernementale, avérés ou éventuels, doivent être conservés. Si vous pensez que quelqu'un a abusivement dissimulé, modifié ou détruit un registre, prévenez l'équipe de conformité de Belden. Les exigences de conservation des registres de Belden sont stipulées dans sa politique de création, conservation, récupération et élimination des registres (Record Creation, Retention, Retrieval and Disposal policy).

Nous devons nous plier aux exigences de tous les audits, internes et externes, et de toutes les enquêtes, y compris gouvernementales, et ne devons en aucun cas les contrarier ou les retarder. Fournissez toujours aux auditeurs et enquêteurs les informations qu'ils sont en droit d'examiner. Pour toute question concernant un audit, une enquête ou une demande de renseignements et en cas de doutes sur la façon dont vous devez réagir, contactez l'équipe de conformité de Belden.









Nous sommes prudents dans nos communications avec des tiers

Lorsque nous parlons de notre entreprise, il est important que nous nous exprimions de façon cohérente. Nous ne devons donc faire des déclarations publiques pour le compte de Belden que si nous y sommes expressément autorisés. Si un investisseur, un analyste financier, un journaliste ou tout autre interlocuteur public clé vous demande des informations, ne serait-ce qu'à titre officieux, demandez-lui de s'adresser au responsable des relations investisseurs. Les demandes émanant d'agents publics ou d'avocats doivent être transmises au département juridique. Pour de plus amples informations, consultez notre politique de divulgation et de publication des informations concernant l'entreprise (Disclosure and Release of Company Information Policy).

Notre entreprise et ses actionnaires

Nous n'exploitons pas les informations privilégiées et ne les communiquons à personne

L'utilisation d'informations privilégiées pour votre propre bénéfice, via l'achat ou la vente d'actions de Belden ou de toute autre société cotée en bourse ou par tout autre moyen, va à l'encontre de la politique de l'entreprise et de la loi. Les informations privilégiées sont des informations concernant une entreprise (Belden ou toute autre société cotée en bourse), non connues du public et importantes pour tout investisseur sur le point de décider s'il doit acheter, vendre ou conserver des actions de cette entreprise. Sont généralement considérées comme des informations privilégiées :

- Les acquisitions, fusions et cessions d'entreprises
- Le chiffre d'affaires et les résultats
- Le lancement de nouveaux produits
- Les gros contrats
- Les offres de rachat de capital ou de titres de créance et les restructurations
- Les achats ou ventes d'actifs significatifs

Nous devons également nous abstenir de communiquer des informations privilégiées à toute autre personne susceptible de les utiliser à des fins personnelles. Ces pratiques sont connues sous le nom de « délit d'initié » ou de « communication illicite d'information privilégiée ». Toute infraction aux lois en matière de délit d'initié peut avoir de sérieuses conséquences allant jusqu'à la mise en cause de la responsabilité pénale de son auteur. Avant de divulguer toute information ou de l'exploiter, consultez le département juridique pour déterminer s'il s'agit d'une information privilégiée.

Pour de plus amples informations, consultez notre politique en matière de transactions boursières et de communication avec des tiers (Securities Trading and Communication with Outsiders Policy):

QUESTION

Je collabore avec le département recherche et développement de Belden, et à ce titre, je suis au courant des nouveautés. Je viens d'apprendre qu'un nouveau produit va être lancé sur le marché et que cela augmentera — sans doute de manière significative — le cours des actions de l'entreprise. Je n'ai pas l'habitude de me lancer dans des opérations boursières en me basant sur des informations que j'ai apprises au travail, mais dans ce cas, je suis tenté. Ai-je le droit de le faire?

RÉPONSE

Non, et vous ne devez conseiller à personne d'autre de le faire. Du fait du poste que vous occupez chez Belden, vous disposez d'informations confidentielles sur l'entreprise. Vous ne devez en aucun cas abuser de ce privilège en l'exploitant à des fins personnelles. Si vous effectuez des transactions sur les actions de l'entreprise alors que vous êtes en possession d'informations privilégiées, vous enfreignez la législation en matière de délit d'initié. Cela peut avoir de graves conséquences pour vousmême comme pour Belden; la sanction encourue peut aller d'une amende très élevée à une peine d'emprisonnement.

QUESTION

Je travaille à distance quelques jours par mois. Selon l'endroit où je me trouve, je suis parfois obligé d'utiliser mon ordinateur portable de société et mon téléphone professionnel dans le salon d'un hôtel ou dans un café situé à proximité. Mon portable est protégé et lorsque je dois passer un appel, j'essaie de parler à voix basse de façon à ce que personne ne puisse m'entendre. Dois-je prendre d'autres précautions?

RÉPONSE

Oui. On n'est jamais assez prudent lorsqu'il s'agit d'informations confidentielles concernant l'entreprise. N'abordez jamais de sujets confidentiels - même à voix basse —dans un lieu public. Vous ne savez pas qui peut vous écouter. Sovez tout aussi prudent lorsque vous affichez des informations confidentielles sur votre portable ou sur tout autre support; quelqu'un pourrait regarder par-dessus votre épaule. Soyez également conscient des risques qu'implique l'utilisation d'un réseau WiFi public. Enfin, même si votre ordinateur est protégé, ne l'abandonnez jamais, ne serait-ce que quelques instants; mettezle toujours en sécurité dans votre chambre d'hôtel.

Nous sauvegardons les actifs et les informations de l'entreprise

La sauvegarde du fruit de notre travail, notamment de nos actifs, est cruciale pour notre succès à long terme. Ces actifs incluent non seulement des biens matériels, mais aussi des technologies et des informations confidentielles.

Les informations confidentielles concernant l'entreprise et ses activités appartiennent à Belden. Nous ne devons les utiliser et les divulguer que si cela est indispensable à nos activités. Si du fait de vos responsabilités, vous avez besoin d'accéder en permanence à des informations confidentielles, vous devez signer un accord de confidentialité ou de non-divulgation. Ces informations confidentielles incluent notamment :

- Les méthodes de fabrication
- Les schémas de conception
- Les registres clients
- · Les registres du personnel
- Les prévisions de résultats
- Les stratégies commerciales
- Les candidats à l'acquisition

Nous ne devons en aucun cas diffuser de données ou d'informations de nature confidentielle à quiconque en dehors de l'entreprise ou à tout autre employé de Belden n'ayant pas besoin de ces informations, excepté si nous disposons de l'autorisation correspondante et si nous avons signé un accord de confidentialité.

Les droits et titres de propriété intellectuelle de Belden — notamment sur les brevets, marques de fabrique, droits d'auteur et secrets commerciaux — revêtent une importance cruciale pour les activités commerciales de l'entreprise. Nous avons tous le devoir de protéger ces droits et titres de propriété intellectuelle contre toute divulgation non autorisée et contre toute utilisation indue par des tiers. Ne discutez pas de secrets commerciaux (ou de toute autre information confidentielle) dans un lieu où des tiers peuvent vous entendre. Sécurisez toujours vos fichiers, votre ordinateur portable, votre téléphone et tout autre dispositif de stockage d'informations.

Notre entreprise et ses actionnaires

Nous utilisons les technologies de l'entreprise à bon escient

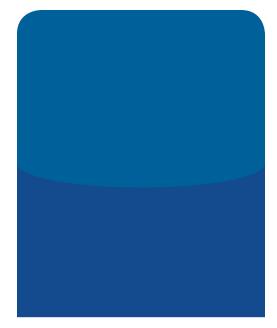
Les actifs de Belden incluent ses ordinateurs, ses systèmes de communication et les équipements connexes. L'entreprise met à notre disposition un ensemble de systèmes et d'équipements, y compris la messagerie électronique et la messagerie vocale, afin de faciliter notre travail. Ils ne sont pas destinés à un usage personnel, excepté à titre exceptionnel.

Gardez à l'esprit que les courriels, les messages des boîtes vocales et le contenu des ordinateurs de société appartiennent à Belden et sont considérés comme des documents commerciaux. À ce titre, ils peuvent être divulgués dans le cadre de procédures administratives, judiciaires ou autres.

Nous ne devons jamais utiliser la messagerie électronique ou vocale de l'entreprise pour injurier ou diffamer verbalement ou porter offense à quiconque de toute autre façon. Tout langage harcelant, vulgaire, obscène ou menaçant n'a pas sa place dans les communications chez Belden. Il nous est également interdit de communiquer, d'imprimer et de distribuer tout matériel protégé par des droits d'auteur en violation de la législation relative au copyright, et de télécharger, distribuer et envoyer du matériel pornographique ou obscène.

En utilisant la messagerie électronique ou vocale ou toute autre technologie de Belden, nous acceptons que l'utilisation que nous en faisons soit placée sous surveillance et reconnaissons à Belden le droit d'effectuer cette surveillance, conformément à la législation locale applicable. Aucun de nous ne doit s'attendre à ce que ses messages électroniques ou vocaux soient confidentiels ou privés ; nous ne devons donc avoir aucune attente de quelque ordre que ce soit quant à la confidentialité de notre utilisation de ces systèmes.

Pour de plus amples informations, consultez notre politique de sécurité d'utilisation des ordinateurs, d'Internet et de la messagerie électronique (E-mail, Internet and Computer Security Policy)









Nous sommes nombreux à utiliser les médias sociaux - notamment les blogs, les réseaux sociaux, les wikis, les sites de partage de photos/vidéos et les salons de discussion – dans notre vie privée. Belden reconnaît que les médias sociaux et plus généralement Internet peuvent être utiles dans notre environnement professionnel en nous permettant de communiquer d'une autre façon avec les personnes impliquées dans nos activités. Nous ne devons cependant pas oublier que les messages électroniques sont des documents permanents et transférables qui peuvent nuire à la réputation de Belden. Il est donc important que nous suivions les politiques et procédures de Belden lorsque nous utilisons des médias sociaux. Nous ne devons jamais donner l'impression de parler ou d'agir au nom de notre entreprise, excepté si nous y sommes autorisés.

Lorsque nous utilisons les médias sociaux, nous devons :

- Demander une autorisation au département chargé du marketing corporatif (corporate. communications@ belden.com) avant de publier toute information officielle à propos de Belden ou de ses marques.
- Respecter les normes de l'entreprise en matière d'utilisation des technologies.
- Protéger les actifs de l'entreprise et les informations confidentielles et ne pas perdre de vue le fait qu'Internet est un espace public.
- Spécifier clairement que nous faisons partie de Belden lorsque nous parlons de l'entreprise et/ou de ses marques dans des publications en ligne. Cette règle s'applique dans tous les cas, que nous publions des commentaires en ligne en tant que représentants autorisés de l'entreprise ou que nous le faisions dans des médias sociaux à titre privé (c'est-à-dire lorsque notre intervention ne s'inscrit pas dans le cadre de notre travail).

Notre entreprise et ses actionnaires

Ces règles générales s'appliquent également à nos fournisseurs, nos agences et toute autre personne agissant pour notre compte. Nous devons nous abstenir de demander à des amis ou à des membres de notre famille de publier en ligne ou sur les sites de réseaux sociaux des contenus que nous ne pourrions pas publier nous-mêmes en tant qu'employés de l'entreprise.

Si vous pensez que les technologies et/ou les moyens de communication électronique de notre entreprise sont utilisés de façon inappropriée, prévenez l'équipe de conformité de Belden.

Pour de plus amples informations, consultez nos directives d'utilisation des médias sociaux (Social Media Guidelines).





Nos communautés



Nous n'avons jamais recours à la corruption ni à d'autres pratiques frauduleuses

Le succès de Belden est dû au travail que nous effectuons et non à des pratiques contraires à l'éthique. Conformément aux politiques de l'entreprise et à la législation, nous ne devons en aucun cas offrir ou accepter de pot-de-vin, de commission ou tout autre paiement irrégulier en rapport avec toute activité de Belden. Un pot-de-vin est toute chose de valeur — argent, cadeau, faveur ou divertissement — pouvant être considérée comme visant à influencer les actions ou décisions d'une personne, à obtenir ou à conserver un marché, ou à acquérir toutes sortes d'avantages indus. Une commission est une somme versée à titre de récompense à une personne dont l'intervention a permis ou facilité des arrangements commerciaux. Ces deux pratiques sont strictement interdites par Belden.

Nous respectons les lois anti-corruption — notamment la loi fédérale nord-américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA) — partout où nous exerçons nos activités. Ces lois interdisent les paiements illicites (et les offres de paiement) aux agents publics étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre avantage indu. Gardez à l'esprit que l'expression « agent public étranger » désigne tout employé d'un gouvernement local, régional, national ou fédéral, tout parti politique ou candidat à un poste politique étranger (c'est-àdire non étasunien), ainsi que tout employé d'une entreprise appartenant à un gouvernement étranger. Toute violation de la FCPA et des autres lois anticorruption peut donner lieu à de lourdes amendes et à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.









Une entreprise peut également être tenue responsable si elle est au courant d'une violation de la FCPA par l'un de ses mandataires externes, consultants, commerciaux ou distributeurs, notamment si elle ignore délibérément les circonstances qui entourent la transaction alors qu'au vu de ces circonstances, toute personne raisonnable aurait des soupçons quant à sa légalité. Si les frais ou les commissions d'un agent vous semblent excessifs ou si vous avez toute autre raison de soupçonner l'existence d'un pot-de-vin, ne menez pas la transaction à son terme.

Pour nous assurer que la FCPA est respectée, nous devons tous être attentifs aux « signes avertisseurs » suivants et consulter le département juridique de Belden dès que nous en détectons un :

- Toute indication que des pots-de-vin ou toute autre infraction à la loi pourraient survenir pendant la durée du contrat
- Toute interaction avec un proche parent ou associé d'un haut fonctionnaire du gouvernement
- Toute demande de commission anormalement élevée
- Toute interaction avec un pays connu pour ses pratiques illicites ou de corruption
- Toute demande de paiement en espèces ou de paiement inhabituel à des tiers douteux

En cas de suspicion quant à l'éthique d'une action, Belden n'hésitera pas à mettre fin à toute interaction future avec un représentant étranger pour éviter d'enfreindre la FCPA.

Les lois anti-corruption s'appliquent également aux paiements de facilitation. Les « paiements de facilitation » sont des paiements peu fréquents et portant sur de petits montants, effectués pour faciliter l'exécution de démarches administratives de routine auprès d'agents publics. Il peut s'agir de la délivrance de permis de travail ou de visas. Ces paiements étant interdits dans de nombreux pays et pouvant donner lieu à de nombreux problèmes juridiques et commerciaux, Belden les interdit dans tous les lieux dans lesquels nous exerçons nos activités.

Nos communautés

Pour de plus amples informations à ce sujet et à propos des cadeaux et divertissements autorisés par la FCPA, consultez notre politique FCPA/anti-corruption (FCPA/Anti-Bribery Policy).

Nous devons également veiller à ne jamais être impliqués dans une corruption commerciale. La « corruption commerciale » consiste à verser un pot-de-vin, une prime ou une commission à un employé d'une entreprise privée (n'appartenant pas à un gouvernement), partenaire actuel ou potentiel, pour remporter un marché ou influencer des décisions commerciales. La corruption commerciale inclut également les paiements irréguliers indirects à ces employés et à des membres de leur famille. Si vous êtes confronté à une demande de paiement de ce type, contactez immédiatement l'équipe de conformité de Belden. Belden n'acceptera aucune relation commerciale basée sur des paiements irréguliers ou illicites.

Nous faisons le nécessaire pour protéger notre environnement

Nous respectons la législation et les réglementations environnementales, partout où nous exerçons nos activités. Nous utilisons par ailleurs des technologies respectueuses de l'environnement et encourageons la mise en œuvre de procédures allant dans ce sens, ainsi que la réduction de la production de déchets par le contrôle des processus de fabrication, de recyclage et de réduction à la source. Si vous avez des idées à propos de la façon dont notre entreprise pourrait réduire plus efficacement son empreinte carbone, n'hésitez pas à les communiquer aux responsables d'exploitation de Belden de votre région.

QUESTION

Je travaille souvent à l'étranger, où j'ai noué des liens amicaux avec des agents publics. J'ai récemment offert une montre à l'un de ces agents pour le remercier de son hospitalité et de sa générosité à mon égard. Il ne m'a pas promis de me rendre un service en échange et je n'ai aucun contrat prévu avec lui ou son gouvernement. Est-ce que c'est acceptable ?

RÉPONSE

Non, vous n'auriez pas dû le faire. Notre Code et la législation interdisent les paiements et la remise (ou promesse de remise) d'objets de valeur à tout agent public étranger pour en tirer un avantage indu et ce cadeau onéreux (contrairement à une casquette ou un T-shirt Belden par exemple) peut être interprété comme une tentative de corruption. Il est probable que vous ayez à l'avenir d'autres relations commerciales avec cet agent public, même si ce n'est pas le cas pour le moment. Pour tout renseignement, veuillez contacter l'équipe de conformité de Belden.





Nous respectons les lois qui régissent le commerce international

Étant donné que nous sommes présents dans pratiquement toutes les régions du monde, il est crucial pour la poursuite de notre succès que nous respections toutes les règles et réglementations locales et nationales qui régissent nos activités commerciales internationales. Les États-Unis, et dans une moindre mesure d'autres pays, régulent et restreignent dans certains cas l'exportation de produits, matériaux et technologies vers certains pays et certains utilisateurs finaux. Il est donc important que ceux d'entre nous qui sont impliqués dans des opérations de commerce international comprennent et respectent ces restrictions.

Gardez à l'esprit que tout produit, service, technologie ou élément d'information que nous envoyons à quelqu'un dans un autre pays est une exportation. La fourniture d'une technologie, d'un logiciel ou d'informations techniques à un ressortissant étranger (non étasunien) se trouvant aux États-Unis ou ailleurs est aussi une exportation, que l'article ou les informations en question soient transmises de la main à la main, verbalement ou par écrit.

Selon la législation étasunienne, nous devons refuser de participer à tout boycott étranger non autorisé tel que celui d'Israël par la Ligue arabe. Nous devons nous abstenir de collaborer à toute demande concernant ces boycotts ou des pratiques commerciales restrictives liées. Cela signifie que nous ne pouvons entreprendre aucune action, fournir aucune information ni faire aucune déclaration pouvant être perçue comme une participation à un boycott déclaré illicite par les États-Unis. Toute infraction à ces lois est sévèrement punie.

Belden est par ailleurs dans l'obligation de communiquer au gouvernement des États-Unis tout soupçon d'appel au boycott. Si vous avez reçu, verbalement ou par écrit, une demande d'informations liée d'une façon ou d'une autre à un boycott, prévenez le département juridique.

Nos communautés

Sachez également que les États-Unis, les Nations Unies, l'Union européenne et d'autres pays ont imposé des sanctions restreignant ou interdisant les transactions avec certains pays, certaines entités ou certains individus. Ces sanctions ont généralement pour effet de restreindre les activités suivantes :

- Transfert d'actifs
- Paiements monétaires
- Prestation de services
- Exportation de technologies sensibles
- Voyages dans les pays concernés

Nous devons connaître et appliquer les restrictions en vigueur partout où nous exerçons nos activités. Des coordinateurs de conformité export sont présents sur les sites de Belden pour garantir le respect de la législation en matière d'exportation, des lois antiboycott et des sanctions. Pour toute question relative à la portée ou à l'application de ces lois dans le cadre de votre travail, adressez-vous au département juridique.

Pour de plus amples informations, consultez notre bulletin d'orientation Contrôle des exportations et des boycotts, et les procédures correspondantes.

QUESTION

Je dois envoyer à des employés de Belden qui ne sont pas des ressortissants étasuniens, mais qui se trouvent aux États-Unis, des informations techniques contrôlées par le gouvernement nord-américain. Il est important que je les envoie immédiatement pour que le projet puisse se poursuivre. Puis-je envoyer les documents à ces employés par courriel ?

RÉPONSE

Non, vous devez préalablement vous assurer que ces personnes sont habilitées à recevoir ces informations. Pour cela, vous devez contacter le département juridique. Notez que, indépendamment du lieu où elle se trouve, il ne suffit pas qu'une personne soit employée par Belden pour avoir accès à des marchandises, technologies ou services dont l'exportation est réglementée par la législation nord-américaine ou celle d'autres pays.





Contributions politiques ou à des œuvres de bienfaisance

Belden nous encourage tous à être des citoyens responsables et à soutenir les œuvres de bienfaisance de notre choix. Le soutien que nous apportons (ou notre opposition) à des œuvres de bienfaisance ou à des candidats à des postes politiques n'aura en aucun cas d'influence sur le poste que nous occupons chez Belden ni sur nos chances d'avancement. Il est contraire à la politique de Belden d'exercer des pressions sur ses employés pour qu'ils contribuent financièrement, à titre personnel, à des œuvres de bienfaisance ou à des campagnes politiques.

Si nous décidons de participer à des activités politiques ou à des œuvres de bienfaisance, nous devons le faire sur notre propre temps et à nos propres frais. Nous ne devons en aucun cas utiliser les ressources de Belden — y compris notre temps pendant nos horaires de travail — pour soutenir tout parti politique, comité ou candidat à un poste politique. Faites toujours preuve de bon sens et veillez à ce que votre implication éventuelle dans une œuvre de bienfaisance ou une activité politique ne nuise pas à vos performances au travail.

Belden peut décider ponctuellement de verser une contribution politique ou de faire un don à une œuvre de bienfaisance, conformément à la législation locale et en accord avec les intérêts de l'entreprise. Les contributions politiques doivent être approuvées par le PDG de Belden et dûment comptabilisées dans les registres de l'entreprise.

Nos communautés

Belden peut également décider d'exercer des activités de lobbying pour faire avancer nos objectifs commerciaux et en matière de législation. Ces activités peuvent se présenter sous la forme :

- De contacts avec les législateurs, les régulateurs, les responsables de l'exécutif ou leurs collègues.
- De communications avec les agents publics.
- D'efforts en vue d'influencer des actions législatives et administratives.

Il est important de noter que les activités de lobbying peuvent exiger la révélation d'informations et sont assujetties à des règles très spécifiques. Si votre travail implique des activités de lobbying, assurezvous de respecter toutes les règles et réglementations applicables. Renseignez-vous auprès du département juridique pour déterminer quelles règles sont applicables et dans quelle mesure vous pouvez révéler des informations.





Nos clients, concurrents et partenaires



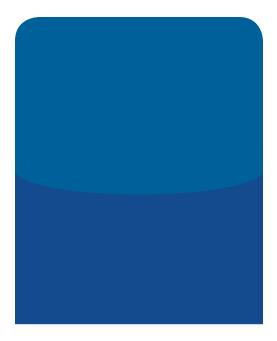
Nous fournissons des produits et services de qualité

Les produits très performants et hautement différenciés de Belden répondent aux besoins de marchés très variés : industrie, entreprise, radiodiffusion, transport et énergie. Nos clients choisissent Belden car nous fournissons des produits de haute qualité et à forte valeur ajoutée. La qualité constante de nos produits est cruciale pour la poursuite de notre réussite. Chacun d'entre nous doit connaître et suivre la politique et les procédures de notre entreprise en matière de qualité et de sécurité de nos produits. Pour plus de détails, consultez nos responsables d'usines.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes standards de qualité et de sécurité pour les produits et services qu'ils nous fournissent.









Nous exerçons nos activités de façon éthique avec les clients gouvernementaux

Lorsque nous travaillons sur des contrats gouvernementaux, nous devons respecter des règles et réglementations particulières. Le plus important est de faire preuve de sincérité et de précision dans nos rapports avec les employés, agents et organismes gouvernementaux. Nous devons non seulement connaître et respecter toutes les exigences des contrats, mais aussi :

- Nous assurer que tous les rapports, certifications et déclarations remis au gouvernement sont à jour, précis et complets
- Affecter toutes les ressources, en temps et en coût, au poste comptable et au contrat adéquats
- Conserver les dossiers conformément aux exigences du contrat
- Ne jamais jeter de dossiers écrits ou toute autre documentation avant que le délai de conservation ne soit écoulé
- N'utiliser les biens de l'État qu'aux fins spécifiées, en aucun cas à des fins personnelles ou non contractuelles

Les réglementations exigent aussi que nous remplissions pleinement nos contrats et que nous respections leurs termes. Il est interdit de s'écarter des spécifications d'un contrat sans autorisation (utilisation de matériaux ou recours à des fournisseurs autres que ceux qui étaient prévus, non-exécution des inspections et tests requis, etc.).

Si dans bon nombre de secteurs, il est courant d'offrir de petits cadeaux ou des divertissements, la législation limite strictement ce genre de pratique dans le domaine public. Lorsque le client est le gouvernement des États-Unis, en règle générale, il est illégal d'offrir des cadeaux, des divertissements et tout autre objet de valeur, car cela affecterait la capacité de l'agent public concerné

Nos clients, concurrents et partenaires

à prendre des décisions commerciales objectives. N'offrez jamais quoique ce soit de valeur à un agent public nord-américain ; tout cadeau, aussi minime soit-il, pourrait être considéré comme un pot-de-vin. Pour plus de détails à propos des règles à respecter en matière de cadeaux et de divertissements offerts aux agents publics étrangers, consultez le paragraphe « Nous n'avons jamais recours à la corruption ni à d'autres pratiques frauduleuses » de notre Code.

La loi fédérale nous interdit également d'aborder le sujet des possibilités d'emploi chez Belden avec les agents publics lorsque nous travaillons sur un contrat gouvernemental, que la discussion ait lieu directement ou via un intermédiaire tel qu'un chasseur de têtes. Il est illégal de proposer, de promettre et même de faire allusion à une éventuelle offre d'emploi. Même lors de conversations informelles ou à titre de plaisanterie, cela pourrait être considéré comme une tentative d'influence sur un agent public. Il est donc préférable d'éviter tout simplement d'aborder le sujet.

Il est également important de noter que vous pouvez être tenu responsable, même si c'est l'agent public — et non vous-même — qui entame la conversation à ce sujet. Consultez immédiatement notre département juridique si vous recevez une demande d'emploi spontanée de la part d'un agent public ou d'un tiers qui le représente.

Nous respectons les lois antitrust et celles portant sur la concurrence

Nous respectons toutes les lois en vigueur qui interdisent les restrictions excessives du commerce et les monopoles, c'est-à-dire les lois antitrust et celles portant sur la concurrence. Ces lois sont conçues pour préserver la concurrence loyale sur le marché et interdisent généralement tout accord avec la concurrence en ce qui concerne :

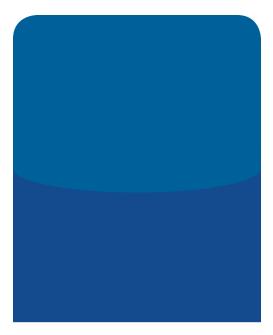
- Les prix et conditions de vente
- La répartition des clients, des territoires ou des marchés
- La régulation ou limitation de la production
- L'interruption des transactions commerciales avec un fournisseur ou un client à titre de pénalisation

QUESTION

Le projet sur lequel je travaille a pris du retard en raison des nombreux tests à effectuer. Ces tests semblent répétitifs et il est peu probable que le fait d'en omettre quelques-uns ait une conséquence sur la qualité du produit final. Puis-je réaliser uniquement les tests qui me semblent absolument nécessaire? Cela permettra à Belden d'économiser du temps et de l'argent.

RÉPONSE

Non. Vous devez impérativement effectuer tous les tests spécifiés dans le contrat gouvernemental et noter avec précision tous les résultats obtenus. Le fait de ne pas respecter les procédures de test spécifiées dans un contrat peut entraîner des dommages matériels et corporels. Cela peut aussi donner lieu à des amendes très élevées et nuire à la conclusion de futurs contrats. À long terme, cela ne nous fera donc pas économiser de temps ni d'argent.





Pour réduire les risques d'infraction aux lois antitrust et aux lois relatives à la concurrence, nous devons nous abstenir de discuter des affaires de Belden ou de ses concurrents avec ceux-ci dans tous les domaines suivants :

- Les prix passés, présents ou futurs
- Les politiques ou stratégies d'établissement des prix (ou tout autre facteur qui influence les prix)
- La répartition des marchés
- Les demandes de prix ou appels d'offres
- Les rabais et promotions
- S'il convient de traiter avec un client ou un groupe de clients et la façon de le faire

Dans les réunions d'associations corporatives et les salons commerciaux, nous devons nous retirer de toute réunion avec des concurrents où les sujets qui précèdent sont abordés et devons en informer notre département juridique. Pour plus de détails sur ces lois, consultez notre bulletin d'orientation consacré à la politique antitrust (*Antitrust Policy Bulletin*).

Nous ne devons par ailleurs collecter des informations sur la concurrence que par des moyens éthiques et légaux. Ce signifie, d'une part, que nous ne devons pas obtenir d'informations confidentielles ou de renseignements commerciaux de nature exclusive à propos d'un concurrent par un moyen illégal, malhonnête ou contraire à l'éthique, et d'autre part, que nous ne devons jamais demander ce type d'information à un nouvel employé qui travaillait auparavant pour un concurrent de Belden.

Si vous recevez des informations sur un concurrent et pensez qu'elles sont confidentielles ou ont été obtenues par des moyens inappropriés, contactez immédiatement l'équipe de conformité de Belden.

Nos clients, concurrents et partenaires

Nous appliquons des pratiques de marketing éthiques

Il est important que nous appliquions toujours des pratiques de marketing éthiques. Si votre travail touche à la vente, à la publicité, à la promotion ou au marketing de nos produits, vous êtes personnellement responsable de l'honnêteté et de l'intégrité de votre conduite. Au niveau de l'entreprise, nous pratiquons un marketing éthique en décrivant honnêtement et précisément la qualité, les caractéristiques et la disponibilité de nos produits et services, et nous n'effectuons jamais de comparaisons malhonnêtes ou inexactes entre les produits et services de nos concurrents et les nôtres.

Nous protégeons la confidentialité des tiers

Pour être fidèles à notre politique d'intégrité, nous devons respecter les informations confidentielles des tiers, y compris celles des concurrents, clients et fournisseurs. Nous devons donc nous abstenir de divulguer des informations de ce type sans l'autorisation préalable de leur propriétaire. Pour les nouveaux employés, cela implique de ne pas divulguer d'informations confidentielles concernant leurs anciens employeurs.

Dans la même ligne de conduite, Belden s'engage à respecter les brevets, les droits d'auteur et les secrets commerciaux des tiers, y compris ceux de ses concurrents, clients et fournisseurs. Nous ne devons donc pas faire de copies non autorisées de documents protégés par les droits d'auteur. Soyez tout particulièrement prudent lorsque vous achetez des logiciels. Les droits de propriété intellectuelle s'appliquent aux logiciels, qui sont protégés par copyright et peuvent également être protégés par des brevets ou contenir des secrets commerciaux ou des informations confidentielles. Avant d'installer tout logiciel sur les ordinateurs de Belden ou de copier tout logiciel installé sur ceux-ci, vous devez consulter le responsable informatique de Belden. Pour de plus amples informations, reportez-vous à notre politique en matière de droits d'auteur (Copyright Policy).

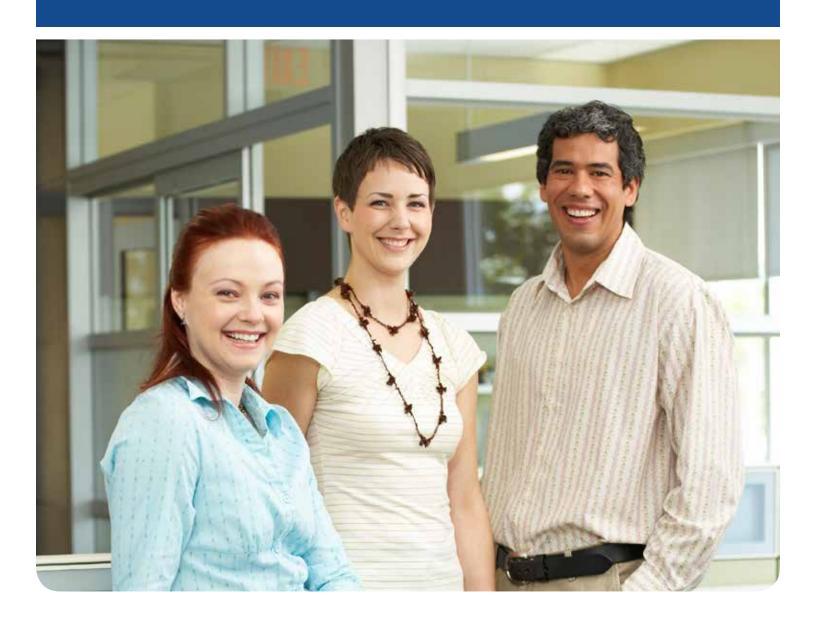
QUESTION

J'essaie d'atteindre mes objectifs trimestriels pour bénéficier d'une prime. J'ai entamé des négociations poussées avec un nouveau client, mais elles sont maintenant au point mort. Selon mon interlocuteur chez ce nouveau client potentiel, nous pourrions remporter ce contrat si je parviens à convaincre la direction de Belden d'accepter un niveau de service donné, qui n'est pas rentable pour Belden. J'aimerais vraiment remporter ce contrat et bénéficier de la prime. Ai-je le droit de plaider en faveur de ce client potentiel?

RÉPONSE

Non. Vous ne devez jamais laisser votre envie de conclure une vente ou de bénéficier d'une prime l'emporter sur vos obligations de faire au mieux des intérêts de Belden. Dans ce cas, en plaidant en faveur du client, vous enfreindriez le Code. Pour toute question concernant l'honnêteté ou l'éthique d'une pratique de vente, n'hésitez pas à contacter le département juridique.

Nos collègues



Nous encourageons le respect et l'intégration sur le lieu de travail

Nous pensons que le fait d'employer des personnes d'origines variées et d'horizons divers est favorable à la créativité, à l'innovation et à la vitalité sur le lieu de travail. C'est pourquoi nous encourageons la diversité. Nous nous engageons également à promouvoir l'égalité des chances pour tous nos employés qualifiés, indépendamment de leur race, origine sociale, religion, âge, sexe, handicap et de tout autre statut protégé par la loi.

Belden offre à ses employés un environnement de travail exempt de harcèlement illégal et inapproprié. On désigne sous le nom de harcèlement tout comportement inopportun envers une autre personne, qui a pour but ou pour effet de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Cela inclut le harcèlement sexuel ou racial, ainsi que le harcèlement reposant sur tout autre concept protégé par la loi. Chacun d'entre nous a la responsabilité de contribuer au maintien d'un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination.

Si vous avez constaté ou soupçonnez l'existence de pratiques de harcèlement ou discriminatoires illégales, contactez immédiatement un superviseur ou votre interlocuteur local du département des ressources humaines. Vous pouvez également le faire en suivant les instructions figurant dans le paragraphe « Comment signaler une préoccupation » de ce Code. Belden estime que le harcèlement est une faute professionnelle grave. Les contrevenants peuvent faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

Pour plus de détails à ce sujet, demandez au département des ressources humaines une copie du bulletin d'orientation consacré à la politique antiharcèlement de Belden (Harassment Policy Bulletin).

QUESTION

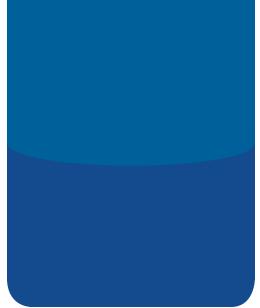
Je viens d'être transféré sur

un nouveau site de Belden. dans un autre pays. En règle générale, mes collègues m'ont très bien accueilli. Cependant, l'une d'entre elles a été particulièrement désagréable avec moi. J'ai tout d'abord pensé que c'était parce que je venais d'arriver, mais son attitude est devenue de plus en plus hostile au fur et à mesure que je prenais mes marques dans mon nouvel environnement de travail. Elle commence maintenant à faire des commentaires péjoratifs sur ma couleur de peau et mon pays d'origine. Je ne veux pas partir du mauvais pied en signalant son comportement, mais j'en ai assez qu'elle me traite comme ça. Que puis-je faire?

RÉPONSE

Le comportement de votre collègue est non seulement peu professionnel et contraire à l'éthique, il peut même être considéré comme du harcèlement. Vous ne devez pas hésiter à signaler la façon dont elle vous traite. Adressezvous à votre manager ou, si cela vous est plus facile, contactez le département des ressources humaines ou envoyez un rapport via le service d'assistance éthique. Vous ne devez en aucun cas accepter sans réagir tout comportement déplacé ou tout harcèlement. Aucun type de harcèlement n'a pas sa place chez Belden et ne sera toléré.





Nous favorisons la santé et la sécurité sur le lieu de travail

Belden s'engage à fournir un environnement de travail sûr à tous ses employés et à ce que ses usines et ses activités soient conformes aux normes applicables en matière de santé et de sécurité. Aucune tâche n'est importante au point de ne pas prendre le temps de la réaliser en toute sécurité. Nous favorisons en permanence les pratiques de travail sûres et la minimisation des risques pour nos employés, nos voisins et l'environnement. Nous mettons également en œuvre les programmes, formations et contrôles internes nécessaires pour atteindre ces objectifs. Si vous êtes préoccupé à propos de la santé ou de la sécurité sur votre lieu de travail, contactez votre superviseur. Pour de plus amples informations, consultez notre politique de sécurité (Safety Policy).

La consommation d'alcool, de médicaments ou de drogues nuit à notre capacité à effectuer votre travail en toute sécurité et nous met tous en danger. Étant donné l'engagement de notre entreprise en ce qui concerne la sécurité de ses activités, nous ne devons en aucun cas travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues ou si nous avons pris à mauvais escient des médicaments prescrits par un médecin ou des médicaments en vente libre, indépendamment du fait que leur absorption ait lieu ou non pendant les heures de travail ou sur le site de l'entreprise. Par ailleurs, nous ne devons en aucun cas utiliser, posséder, transférer ou vendre des drogues, de l'alcool, des médicaments prescrits par un médecin ou des médicaments en vente libre pendant les heures de travail ou sur le site de l'entreprise. Belden fait une exception à cette règle lorsque l'alcool est consommé avec modération dans le cadre d'un événement autorisé par l'entreprise.

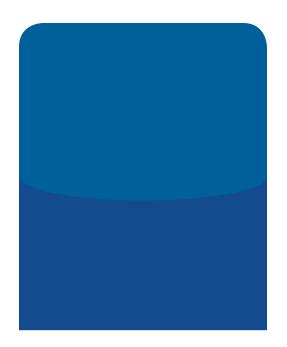
Dans le même objectif de sécurité, les armes et le recours à la violence sont strictement interdits sur les sites de l'entreprise et dans le cadre des activités professionnelles que nous exerçons pour Belden. Belden ne tolérera aucune menace ou acte de violence et traitera avec la plus grande sévérité tout comportement de ce type. Si vous vous êtes senti menacé ou avez été témoin d'un acte de violence au travail, signalez-le immédiatement à votre manager ou au département des ressources humaines.

Nos collègues

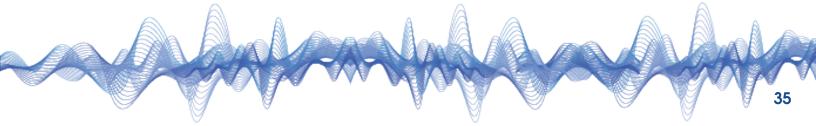
Pour terminer, et bien qu'aucune situation d'urgence ne soit à priori à prévoir, il est important d'être préparé à une telle éventualité. En cas de catastrophe naturelle, d'acte de terrorisme ou de tout autre type d'urgence, notre entreprise a mis en place des procédures d'urgence sur les lieux où elle exerce ses activités.

Nous respectons les droits individuels

Tous nos employés bénéficient d'horaires de travail raisonnables et de salaires compétitifs conformes aux exigences légales en vigueur. Nous soutenons les droits des travailleurs à négocier collectivement et à exprimer leurs doléances auprès de la direction. Nous appliquons une politique de tolérance zéro en ce qui concerne le travail des enfants et le travail forcé, et ne collaborerons sciemment avec aucune entreprise enfreignant cette politique. Si vous avez des raisons de penser que l'un de nos partenaires, quel qu'il soit, a recours au travail forcé ou à toute autre pratique contraire aux droits individuels, signalez-le immédiatement.







QUESTION

Récemment, j'ai entendu mes collègues se plaindre de l'éthique de travail de l'un d'entre eux et de ses absences fréquentes. J'ai accès aux dossiers des employés et sais que cette personne souffre d'une maladie qui la contraint à être souvent absente. J'aimerais organiser une réunion avec ces collègues et leur communiquer cette information pour qu'ils cessent de se plaindre et soient plus compréhensifs. Puis-je le faire?

RÉPONSE

Non. C'est à la personne concernée de décider si elle souhaite parler de sa maladie à ses collègues. Si vous avez accès à des informations d'ordre personnel sur vos collègues, vous avez la responsabilité de les protéger, quelles que soient les circonstances. Vous ne pouvez donc révéler aucune information concernant l'état de santé

révéler aucune information concernant l'état de santé d'un employé, même si vous êtes tenté de le faire pour son propre bien. Vous pouvez par contre tenter de couper court à ce genre de conversations et les signaler si elles tournent au harcèlement.

Nous respectons mutuellement notre vie privée

Pendant toute la durée de notre carrière professionnelle, nous fournissons à nos collègues un grand nombre d'informations personnelles telles que :

- L'historique de notre salaire
- Nos coordonnées personnelles
- Nos évaluations de performances
- Notre historique médical
- Notre numéro de carte d'identité, de sécurité sociale, etc.
- Notre état civil

Nous avons le devoir de respecter mutuellement notre vie privée en ne divulguant pas ces informations. Ceux d'entre nous qui ont accès aux informations personnelles doivent s'assurer qu'elles sont collectées et utilisées conformément à la législation en vigueur sur les lieux où nous exerçons nos activités. Cela signifie que nous ne devons en aucun cas divulguer ces informations à quiconque, que ce soit au sein de l'entreprise ou à l'extérieur, sauf si la personne en question en a légitimement besoin dans le cadre de son travail. Nous devons en outre adopter toutes les mesures nécessaires pour sécuriser ces données à tout moment et empêcher que des tiers puissent y accéder. Nous avons également le devoir de communiquer à nos collègues toutes les informations personnelles qui ont été collectées à leur sujet et de leur expliquer comment elles seront utilisées. Les partenaires commerciaux extérieurs qui traitent ces données pour notre compte respectent les politiques de confidentialité et les normes de sécurité de Belden.

Les exigences légales qui régissent l'utilisation des informations personnelles varient selon les pays dans lesquels Belden exerce ses activités et possède des sites. Nous devons dans tous les cas respecter la législation locale en vigueur. Pour de plus amples informations, consultez notre politique de confidentialité (*Privacy Policy*).

Nos collègues

Dérogations à notre Code

Belden n'autorisera que dans de rares circonstances d'éventuelles dérogations à notre Code et uniquement après une étude approfondie. Si vous souhaitez que notre Conseil d'administration étudie la possibilité de faire une exception à l'une des dispositions de ce Code, contactez le département juridique. Seul un vote du Conseil d'administration peut accorder une dérogation à l'un des cadres supérieurs ou directeurs de Belden. Le cas échéant, Belden révélera publiquement toutes les dérogations conformément à la législation et aux règles de la SEC (Securities and Exchange Commission) et de la NYSE (New York Stock Exchange).





37